

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°12 DU 19 et 31 JANVIER 2024
(Réunion télématique)

SAISON 2023/2024

Présents :

Michel COZZI, Président de la CFS,
Cédric AMBS, Gérald HENRY, Thierry MINSSEN, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT,
membres de la commission.

Absents :

Jean Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Yves MOLINARIO membres de la commission,

Excusée :

Gaëlle RAMARQUES, Présidente de la CFO.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du secteur sportif)
Boris DEJEAN (attaché à la CFS)
Johan SOUMY (attaché à la CFO)

DESIGNATIONS DES ORGANISATEURS DES PHASES FINALES DES COUPES DE FRANCE JEUNES

La Commission Fédérale Sportive tient à remercier l'ensemble des clubs qui ont présenté un dossier de candidature. Après études des candidatures, la Commission Fédérale Sportive a décidé de confier les organisations aux GSA suivants :

En Coupe de France - **M13 FEMININES** - L'organisation de la poule finale est confiée au club de **MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB** (Ligue de Bretagne).

En Coupe de France - **M13 MASCULINS** - L'organisation de la poule finale est confiée au club du **VOLLEY BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** (Ligue d'Auvergne Rhône Alpes).

En Coupe de France - **M15 FEMININES** - L'organisation de la poule finale est confiée au club du **RACING CLUB DE CANNES** (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).

En Coupe de France - **M15 MASCULINS** - L'organisation de la poule finale est confiée au club de **NARBONNE VOLLEY** (Ligue d'Occitanie).

En Coupe de France - **M18 FEMININES** - L'organisation de la poule finale est confiée au **MJC FLEURS DE PAU** (Ligue de Nouvelle Aquitaine).

En Coupe de France - **M18 MASCULINS** - L'organisation de la poule finale est confiée au club de **l'ASUL LYON VOLLEY BALL** (Ligue d'Auvergne Rhône Alpes).

En Coupe de France - **M21 FEMININES** - En attente d'organisateur.

En Coupe de France - **M21 MASCULINS** - L'organisation de la poule finale est confiée au club du **VOLLEY CLUB DE CAMBRAI** (Ligue des Hauts de France).

Les dossiers de candidatures des GSA qui n'ont pas été retenus sont :

LES NEPTUNES NANTES VOLLEY ASSOCIATION (Ligue des Pays de la Loire)
MONTAIGU VENDEE BOUFFERE VOLLEY-BALL (Ligue des Pays de la Loire)
SAINTE-MAXIME COGOLIN VOLLEY (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
ST NAZAIRE VB ATLANTIQUE (Ligue des Pays de la Loire)
VOLLEY BALL CLUB LE HAILLAN (Ligue de Nouvelle Aquitaine)
VOLLEY-BALL ARLESIEN (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B (Ligue des Hauts de France)
NIMES VOLLEY BALL (Ligue d'Occitanie)
VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
VAL D'YERRES VOLLEY 91 (Ligue d'Île de France)

A ce jour, aucun dossier de candidature n'a été reçu pour l'organisation de la poule finale M21 Féminine. Une relance a été faite auprès de l'ensemble des clubs encore qualifiés.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN

